

Certificat de Spécialisation Tracteurs et Machines Agricoles (CS TMA)



Contexte

Cette formation vise une double spécialisation en conduite et maintenance d'outils et engins utilisés en viticulture ou en agriculture. Elle permet de prétendre à des postes de Tractoriste dans les domaines viticoles ou agricoles. Elle est également très recherchée par les - en entreprises de services à la production : ETARF (Entreprise des Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun).

Métiers

L'agent tractoriste conduit et utilise tout type de matériel et engins, principalement des tracteurs, en fonction des travaux mécanisés nécessaires à la préparation, la plantation, l'entretien ou la récolte.

Tout au long de l'année, l'agent tractoriste assure l'entretien de base du matériel et des outils. Il est amené à procéder au diagnostic des pannes, voire à intervenir dans le cas de réparations courantes.

Poursuite d'études : Autre CS, BP REA..... voir <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>

Objectifs de la formation

Formation Diplômante : Préparer un diplôme National de niveau 3 (BEP CAP)

RNCP 2303 Code(s) ROME A1101

Devenir tractoriste viticole et agricole et s'insérer dans la vie professionnelle.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : Réaliser les travaux agricoles ou viticoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité - Assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements - Participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés.

Public concerné

Salariés, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, chefs d'exploitations de + de 18 ans.

Prérequis des participants

Justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine agricole ou Justifier de 3 ans d'expérience professionnelle - Réaliser un entretien préalable de positionnement - Signature d'une convention de formation ou Signature d'un contrat de professionnalisation.

Contenu

La préparation du certificat de spécialisation se décline en 3 axes appelés UC « unités capitalisables » :

Réaliser les travaux agricoles ou viticoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité (choix et préparation du matériel/ des équipements nécessaires à la réalisation d'un chantier, utilisation dans un souci d'efficacité et de sécurité, et dans le respect des règles de l'environnement, contrôle de la qualité du travail.)

Etre capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements (Entretien et maintenance des moteurs thermiques, réparations des principaux dysfonctionnements -fumée, bruit, odeur, fuite...- Choix des produits consommables, pièces et outils nécessaires aux interventions, remplacement de pièces simples, travaux simples d'atelier - soudage, perçage, meulage, ajustage...).

Etre capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés (Utilisation des documents de suivi, Complétude des fiches de chantier, carnets de champ et carnets d'entretien, Exploitation des documents de suivi, gestion des approvisionnements en produits consommables, pièces détachées et outillages, Commande des différents approvisionnements, Calendrier d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements, inventaire des matériels et équipements disponibles dans l'entreprise, Périodes d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements)

Méthodes et moyens

L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques et de pratiques. La réalisation de chantiers permet de comprendre le cœur du métier et d'acquérir les gestes professionnels indispensables. La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun.

Les modalités de formation peuvent varier : en présentiel ou à distance ou en situation de travail dans l'entreprise.

Mode de validation des acquis

Le certificat de spécialisation est un titre du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui atteste d'une qualification professionnelle dans un champ professionnel précis.

La formation est évaluée sur l'année. Il est nécessaire de capitaliser les 3 UC pour obtenir le CS TMA. Les UC sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

Vous pouvez être dispensé des contenus des unités générales par Validation des Acquis Académiques (VAE).

Indicateurs de performance de la formation en 2022/23 sur 3 inscrits

Taux de satisfaction :	100 %	Taux de réussite :	100 %	Taux d'insertion global	100 % en emploi
------------------------	-------	--------------------	-------	-------------------------	-----------------

Intervenants

Référent de formation : Philippe BAVOIS; Référent de formation et une équipe de formateurs spécialisés en machinisme agricole

Centre habilité par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand'Est. Le CFPPA68 est certifié Qualiopi et Quali'formAgri au titre des actions de formation, des actions permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE) . Son système de management de la qualité est certifié AFAQ ISO 9001.



En centre : 588h
En entreprise : 420h (12 semaines)
Total : 1.260h (36 semaines)



Rouffach



Du 16 octobre 2023 au 30 mai 2024

Tarifs 2024

13,75 € de l'heure soit 8 085 € pour l'ensemble de la formation.

Prise en charge possible par la Région Grand-Est ou en contrat de professionnalisation. Rémunération possible selon profil.

Formation accessible en formation continue, en contrat de professionnalisation ou en VAE.

Pratique : Accès facile en transport en commun (SNCF, BUS) - Accès internet, outils informatiques - Restauration collective privilégiant les produits bio et locaux - Centre de Ressources et Documentaire et d'Information (CDR/CDI) - Terrains d'application: Le Domaine de l'Ecole à Rouffach, la ferme de la Judenmatt, les jardins du Flixbourg.

NOUS CONTACTER : Accueil 03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr